



**SOS FORÊT** Dordogne  
*La forêt est notre avenir*

# Les coupes rases en Dordogne vues du ciel et de la terre

## Comment les données satellites nous aident à mesurer l'ampleur de cette pratique



# Notre analyse

- L'observation sur le terrain ne suffit pas pour quantifier.
- L'IFN (Inventaire Forestier National) produit des chiffres à partir d'extrapolations statistiques qui ne permettent pas de détails localisés.
- Une étude SUFOSAT a produit une cartographie de coupes rases de 2018 à 2025.
- Canopée a publié un rapport disponible sur son site

(<https://www.canopee.org/publications/observatoire-des-coupes-rases/>)

*Nous vous présentons aujourd'hui une synthèse de ces observations et analyses*



# Qu'est-ce qu'une coupe rase ?

D'après la synthèse de l'expertise CRREF réalisée par le groupement d'intérêt public (GIP) ECOFOR , la définition sylvicole de la coupe rase est

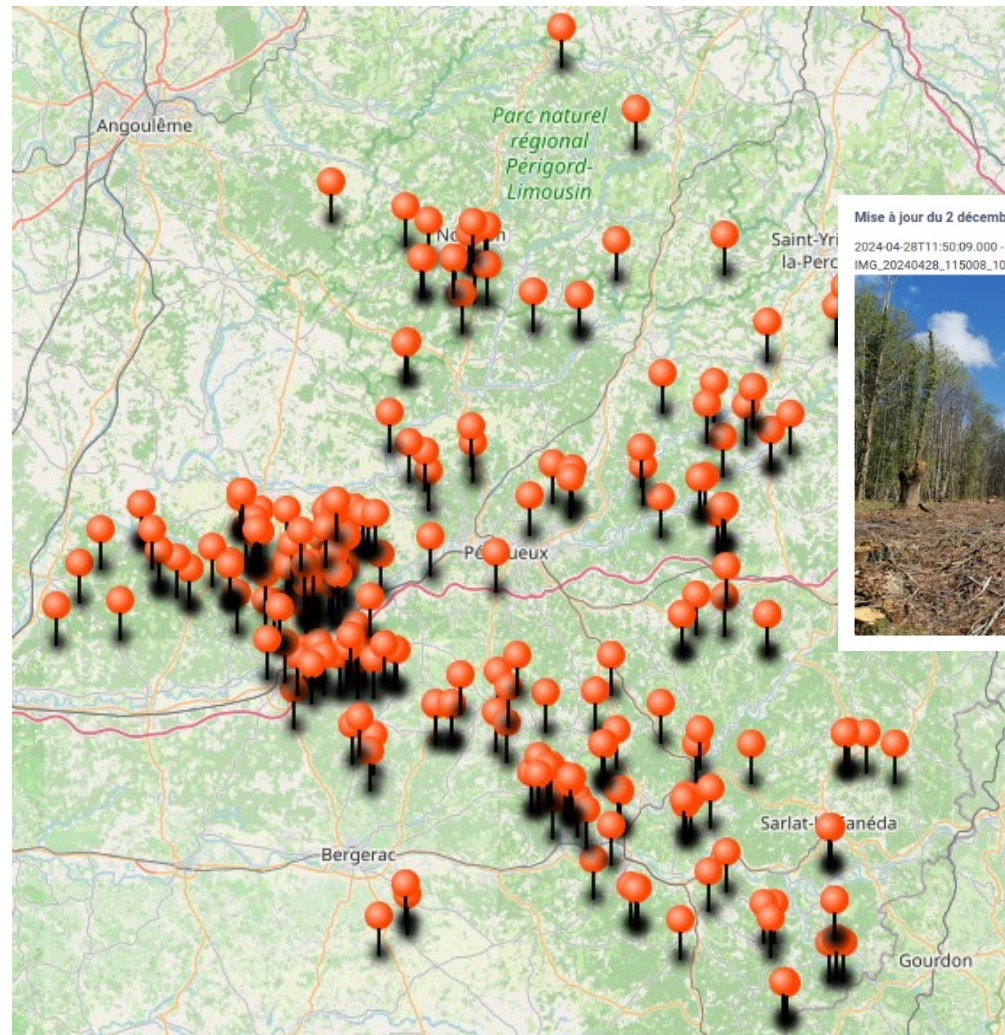
« une coupe qui **retire en une fois la quasi-totalité des arbres** du peuplement et laisse le sol majoritairement nu (dépourvu de végétation herbacée ou ligneuse de plus de 50 cm de haut environ) avant régénération, artificielle le plus souvent, du peuplement ».



# Comment les recenser ?

La carte de quelques coupes photographiées par nos adhérents :

[https://framacarte.org/fr/map/coupes-rases-dordogne\\_185415](https://framacarte.org/fr/map/coupes-rases-dordogne_185415)



Mise à jour du 2 décembre 2025

2024-04-28T11:50:09.000 -  
IMG\_20240428\_115008\_1000 et 100.jpg







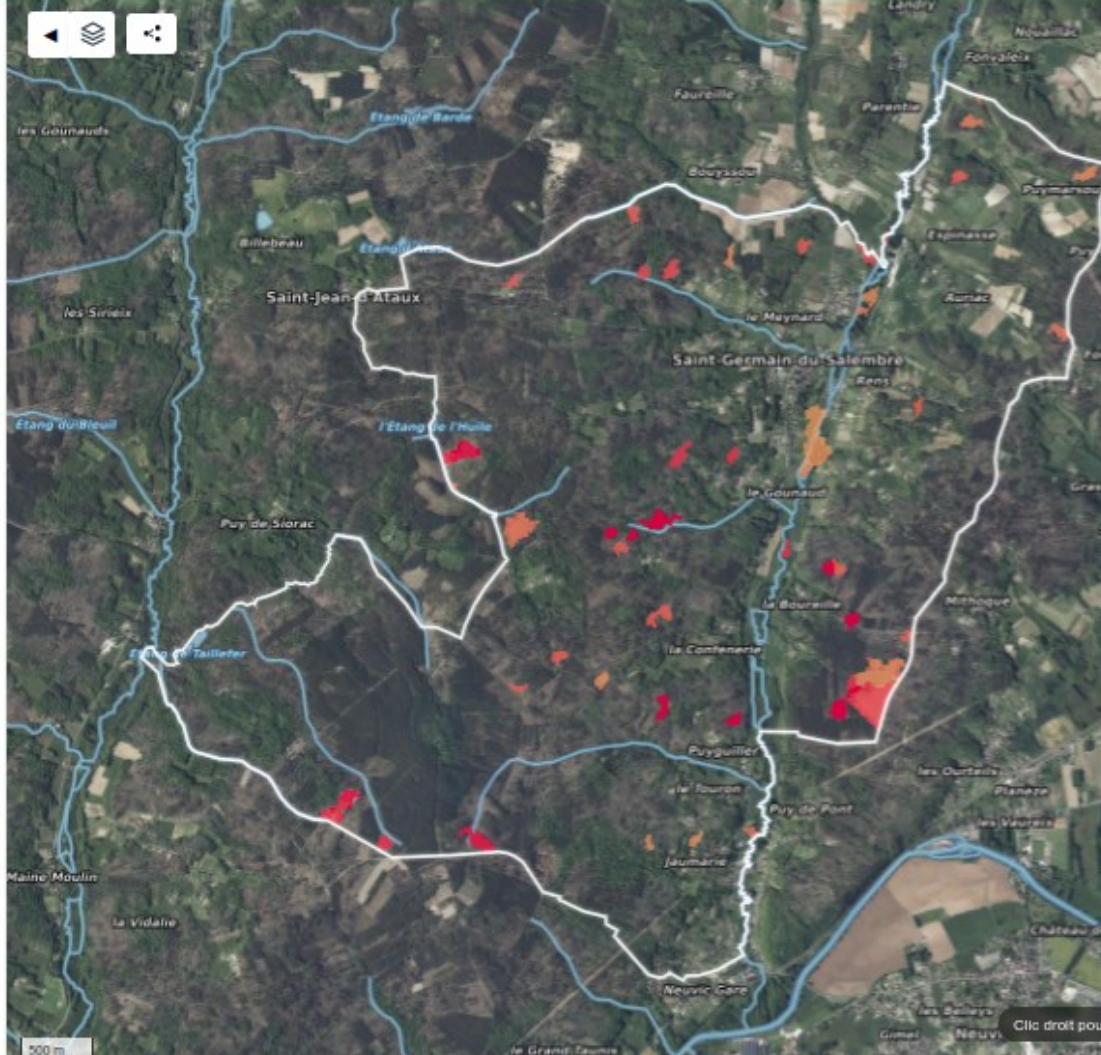
# Comment les recenser ?

Pour les recenser via satellites, radar, Lidar, 2 méthodes

## SUFOSAT :

- Coupes forestières détectées tous les 15 jours à partir de 2018, avec une taille de pixel de 10 m et des coupes de taille minimale de 0,1 ha, en utilisant les images radar satellites de la mission Copernicus Sentinel-1.
- Ce travail a été financé par l'ADEME dans le cadre du projet Sufosat.
- En utilisant 967 parcelles de validation, les cartes ont montré une précision globale de 94,7%, 93,1% et 96,5% pour toutes les forêts, celles de feuillus et de conifères, respectivement.





Visualisation par commune :  
<https://aumitan.com/foret-score.html>

Cartographie réalisée par le réseau Forêt Limousine



# SCHEMA RÉCAPITULATIF DE L'OBTENTION DE LA COUCHE DES COUPES RASES À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE HEXAGONALE ENTRE MI-2018 ET MI-2024

Données satellitaires (Sentinel-1, Sentinel-2, GEDI)



Méthode de détermination de la hauteur des arbres **FORMS-T**

Carte de hauteur des arbres sur l'ensemble de la France



**Comparaison des hauteurs des arbres** entre 2 années pour identifier les pertes de hauteur > 5m

Perte de hauteur d'au moins 0,2 ha en milieu forestier et non liées à des incendies =  
**Couche de perte de hauteur des arbres entre mi-2018 et mi-2024**



**Suppression des artefacts** (aire < 500 m<sup>2</sup>)  
**Rassemblement spatial** des pertes de hauteur (<100 m de distance)

**Filtre par la couche BD Forêt v2** pour ne garder que les pertes de hauteur en milieu forestier

## Forms-T

Utilisée par  
Canopée

© Canopée



Couche des pertes de hauteur des arbres en milieu forestier



**Filtre par aire minimale** (0,2 ha)  
**Suppression des zones incendiées**  
entre mi-2018 et mi-2024

Perte de hauteur d'au moins 0,2 ha en milieu forestier et non liées à des incendies = **Couches des coupes forestières**



**Filtre par hauteur médiane résiduelle :**  
seules les coupes forestières avec une hauteur médiane résiduelle < 8 m sont conservées

**Couches des coupes rases en France hexagonale**  
entre mi-2018 et mi-2024

© Canopée

# Effets des Coupes Rases sur le milieu dans l'espace et le temps

## **L'Amplitude thermique augmente**

le jour jusqu'à +12°  
la nuit plus gélive

## **Cycle de l'eau**

- d'interception  
+ pluie battante déstructure et tasse  
+ ruissellement, transport  
débit (+30 à + 100%)

## **Humidité de l'air**

Réduite considérablement  
Chute de l'évapotranspiration

## **Vent**

Augmentation de la vitesse  
Dessication du sol  
Érosion  
Risque accru de chablis

## **Tassement par engins**

80% de la surface impactée  
↓ aération du sol  
↓ enracinement  
+ engorgement

**Dépression des alentours de 100 à 200m**  
pour : effets vent ; variation thermique ; perte de biodiversité

## **Impact chimique**

**+ de minéralisation**  
↓ carbone en surface et en profondeur  
+ nitrates et cations majeurs (Ca, Mg, K, Al) en mvt  
Perte de fertilité du sol

## **Biodiversité**

Réduction du milieu à l'étage sol  
Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)  
Divisé par 10



# LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE LA FORÊT



WaldSchweiz  
ForêtSuisse  
BoscoSvizzero  
GaudSvizzer

Voici représentés les services que la forêt fournit **par hectare (ha)**. Environ un tiers (1,3 million d'hectares) du territoire suisse est recouvert par de la forêt. La gestion de celle-ci, proche de la nature, contribue à maintenir sa biodiversité, socle de tous les services et prestations qu'elle offre.

1 ha = 10 000 m<sup>2</sup> [≈ 1,5 terrain de football]

Vous trouverez plus d'informations sur [foret.ch](http://foret.ch)

## Services d'approvisionnement

- 1 Production d'oxygène  
3 tonnes O<sub>2</sub> / hectare / an
- 2 Récolte de matière bois  
2,4 m<sup>3</sup> / hectare / an
- 3 Récolte de bois-énergie  
1,6 m<sup>3</sup> / hectare / an
- 4 Champignons, baies, plantes  
Quantités domestiques usuelles
- 5 Viande de gibier  
1 kg / hectare / an
- 6 Eau potable  
3 millions de litres d'eau filtrée / hectare / an
- 7 Ressources génétiques (biodiversité)  
30 000 espèces animales, végétales  
et de champignons

## Services de régulation

- |   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| 8 Régulation thermique<br>4°C plus frais par grandes chaleurs             | 10 Biomasse puits de carbone<br>130 t de carbone / hectare      | 12 Zone de protection de l'eau potable<br>11% de la surface des forêts | 14 Bois mort habitat<br>24 m <sup>3</sup> / hectare    |
| 9 Protection du climat<br>Rétention de 2 t CO <sub>2</sub> / hectare / an | 11 Sol forestier puits de carbone<br>180 t de carbone / hectare | 13 Filtre à air<br>60 t / hectare / an de particules fines             | 15 Réserves forestières<br>7% de la surface des forêts |

## Services culturels

- 18 Emplois  
6100 personnes (CH)
- 19 Paysage et détente  
20 000 km de sentiers pédestres (CH)
- 20 Espace de découverte  
Libre accès à la forêt
- 21 Espace de sport  
30 000 km de routes forestières (CH)
- 22 Espace à vocation spirituelle  
>120 lieux d'inhumation (CH)
- 23 Espace artistique et culturel  
Source d'inspiration
- 24 Espace de formation et de recherche  
Sentiers découverte, pédagogie  
scolaire en forêt





# Rapport de l'académie des sciences

## Pour faire face au changement climatique

- Améliorer la gestion forestière
- Favoriser la sylviculture à couvert continu avec une diversité d'essences
- **Eviter autant que possible les coupes rases dont les impacts écologiques et climatiques sont trop importants**

*Rapport Les forêts françaises face au changement climatique - Juin 2023*

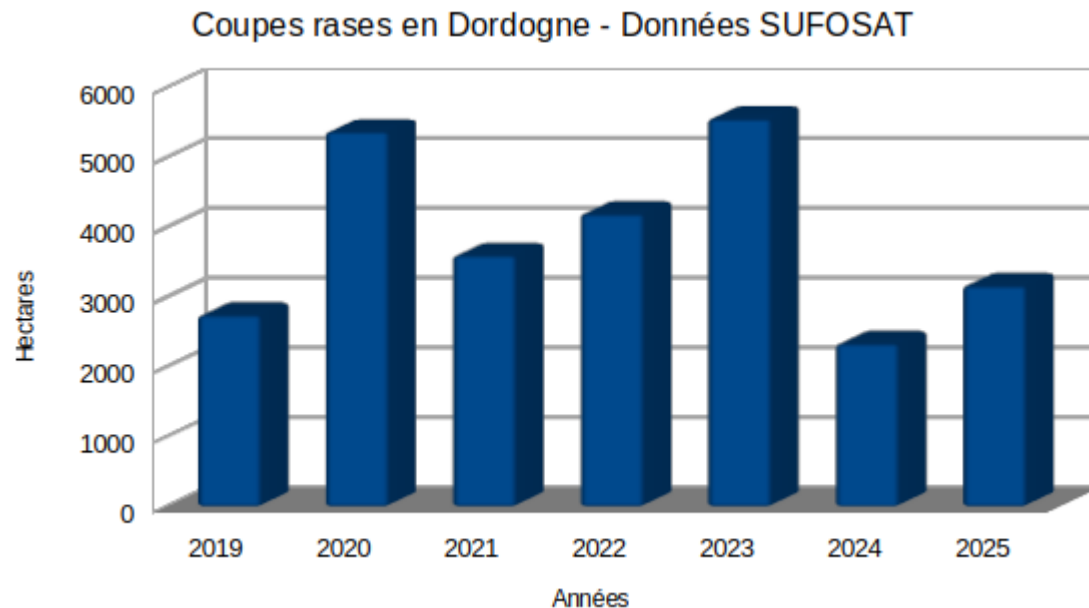


# Ampleur des coupes rases en Dordogne

Chiffres en ha de la surface forestière sur la période 2018-2025

Année	Hectares
2019	2739
2020	5367
2021	3594
2022	4193
2023	5555
2024	2330
2025	3160
Total	23779

Les données de 2025 sont de janvier à septembre



# Ampleur des coupes rases en Dordogne

Année	Hectares
2019	2739
2020	5367
2021	3594
2022	4193
2023	5555
2024	2330
2025	3160
Total	23779

En Dordogne, sur la période 2019-2024 : 4000 ha de coupe rase par an

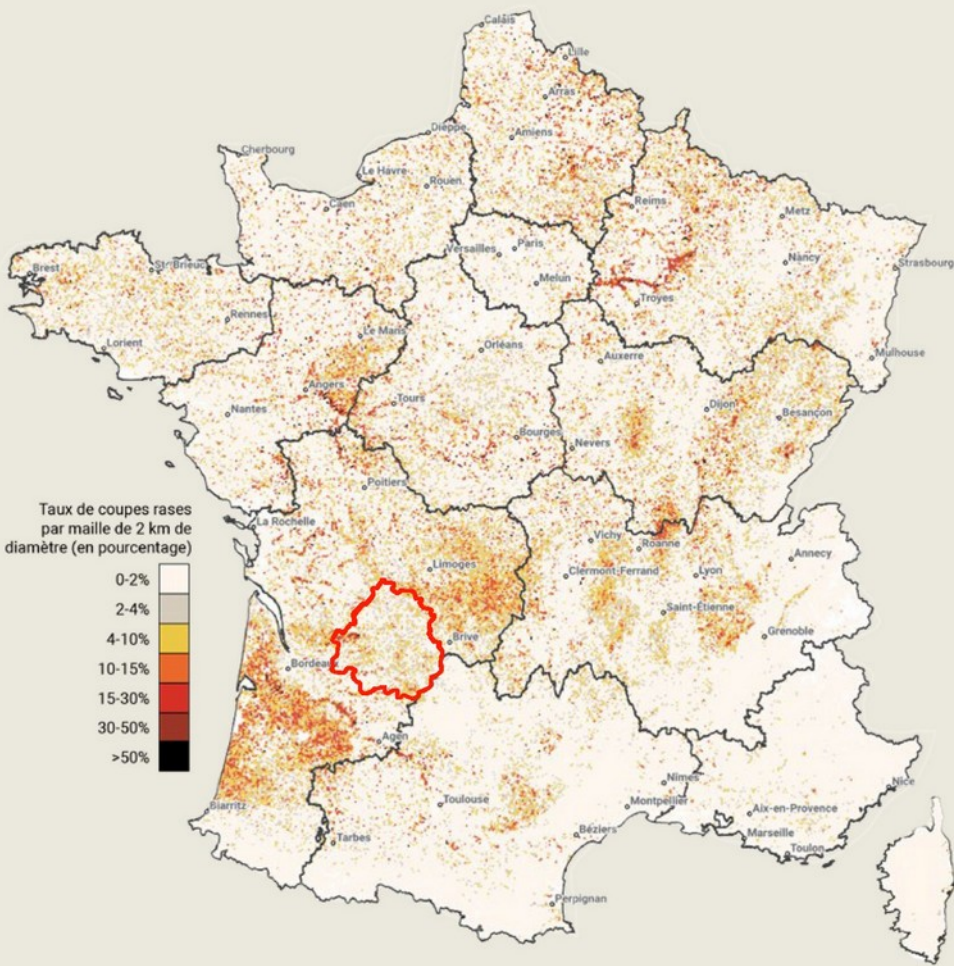
= moins de 1 % de la surface forestière

En coupant tous les 40 ans : c'est **38,3 % de la surface forestière de Dordogne** (160 000 ha / 418 000 ha).

Le pourcentage est plus élevé si on le rapporte uniquement à la surface forestière exploitée

**Les coupes rases sont majeures en Dordogne mais minimisées par la filière bois.**





# Ampleur des coupes rases en Dordogne

Comparaison avec les différentes régions de France.

Taux de coupes rases en France hexagonale entre mi-2018 et mi-2024  
© Canopée

# Ampleur des coupes rases en Dordogne

## Les conséquences du Fonds Forestier National

1946 : financé par des taxes sur les produits forestiers

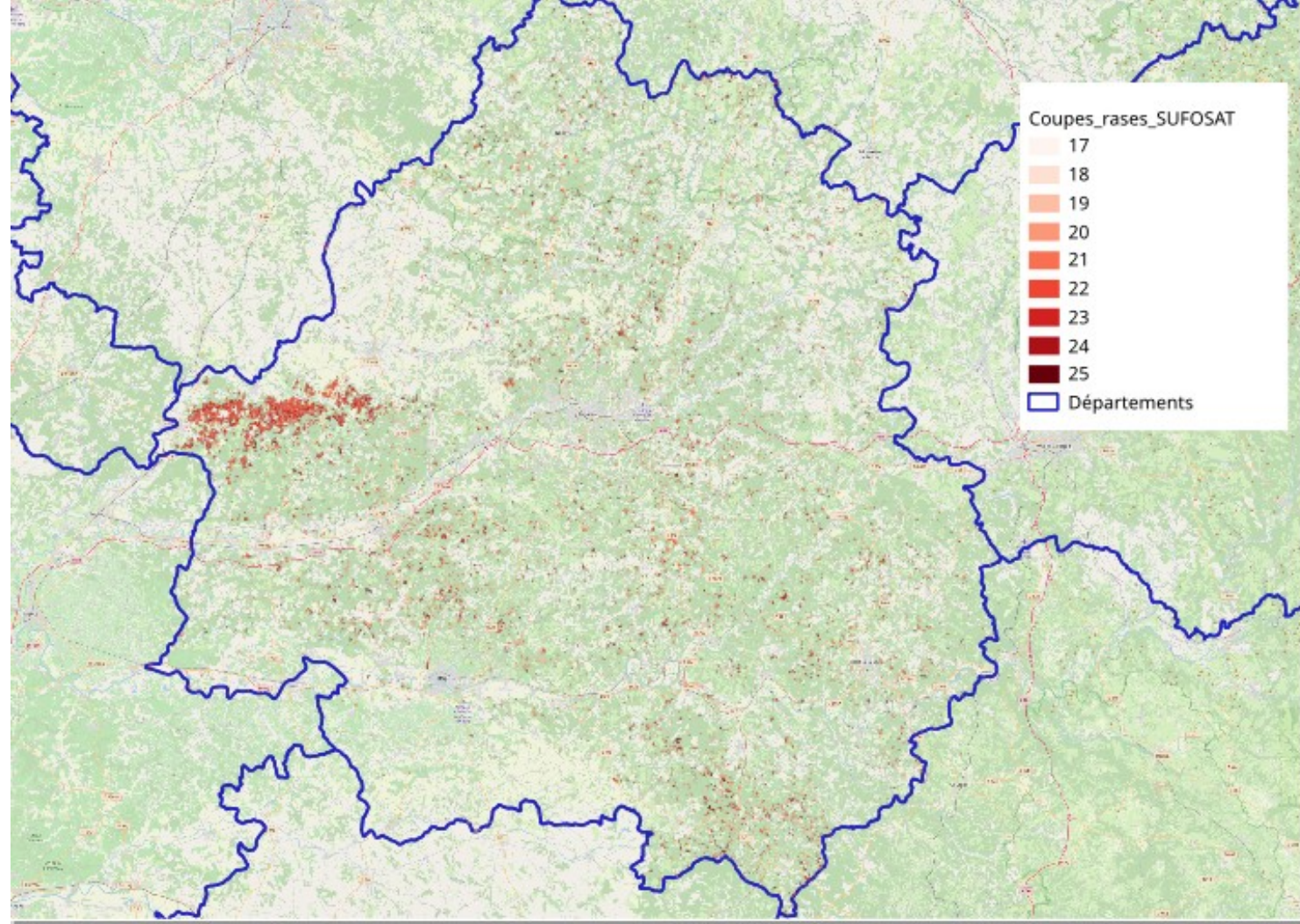
- > accroître rapidement les surfaces forestières
- > essences prioritaires au regard des **objectifs de production** (83 % de résineux)
- > plantations **monospécifiques**
- > intégration d'essences **feuillus seulement à partir de 1974**
- > arrêt du FFN en 2000 : +2,3M ha
- > aujourd'hui un grand nombre de **ces peuplements arrivent à maturité et sont exploités en coupes rases**



# Ampleur des coupes rases en Dordogne

Les disparités suivant  
les territoires





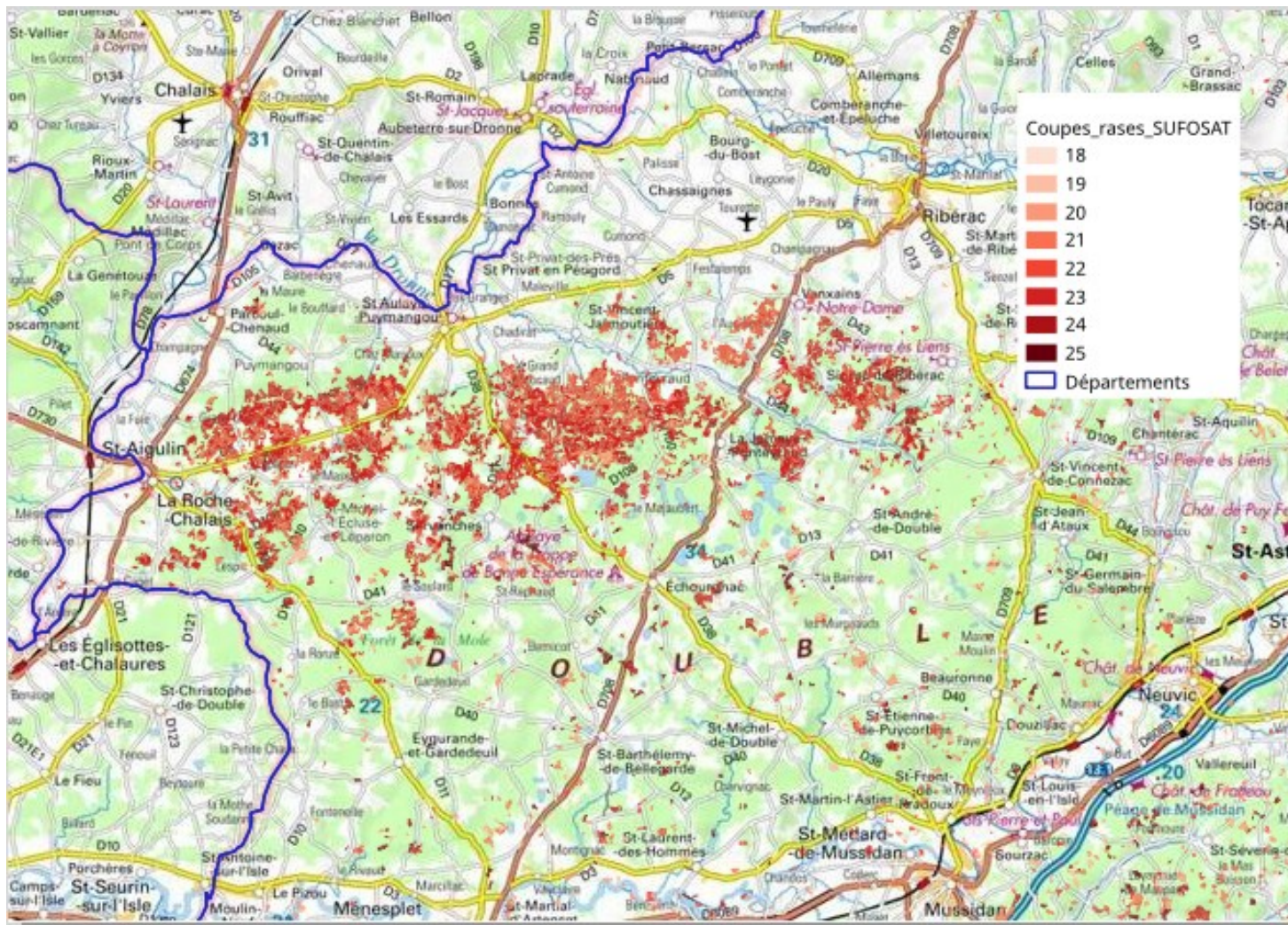
# Ampleur des coupes rases en Dordogne



Cas particulier de l'ouest de la Double après la tempête de grêle de 2022

La grêle qui est tombée dans la nuit du 20 au 21 juin dans le Ribéracois a perforé les bois de Jean-Paul Larqué, sylviculteur à Vanxains, dans la Double. © Crédit photo : Stéphane Klein/ « SUD OUEST »

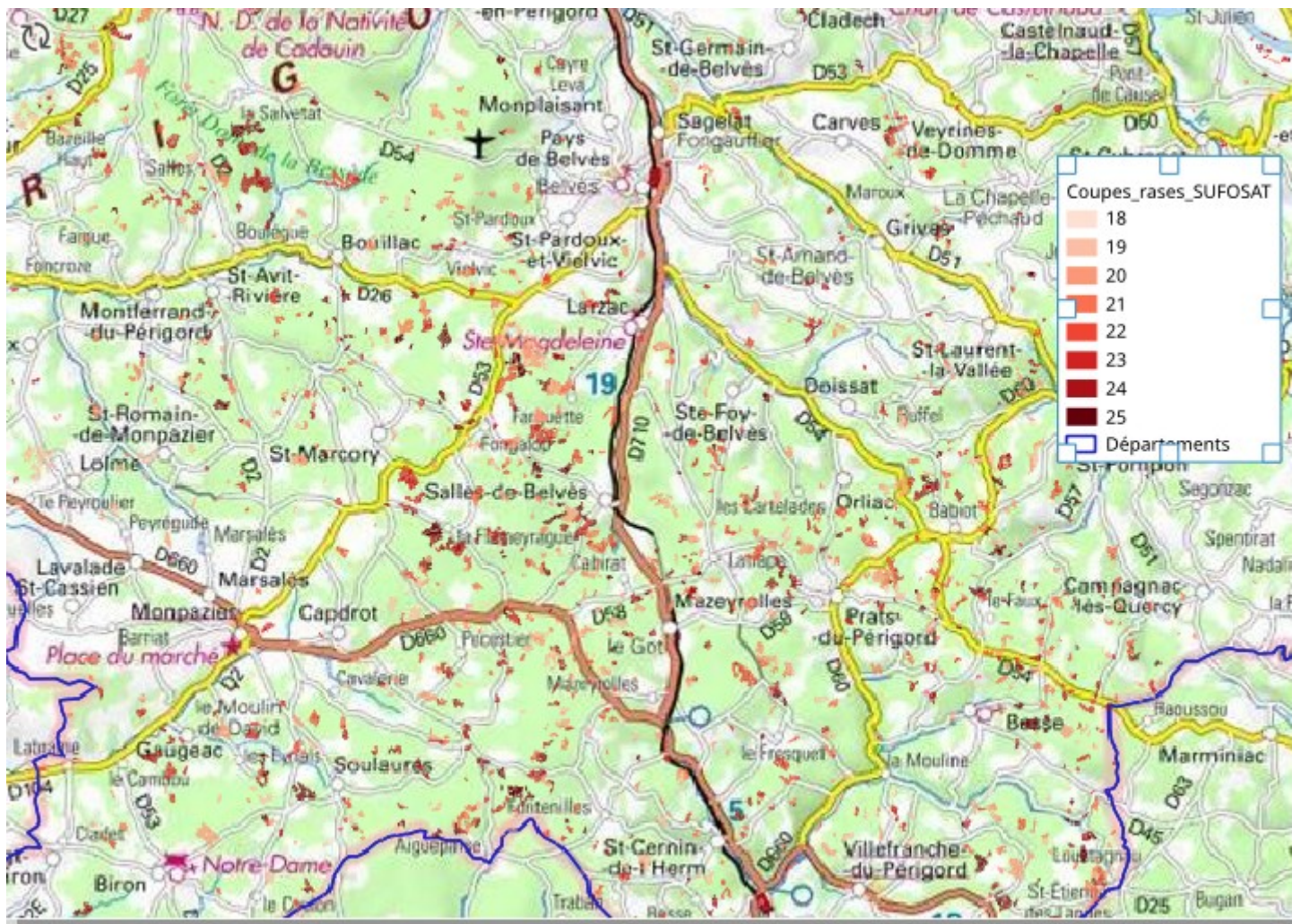




Les coupes après la tempête de grêle de 2022

Uniquement des coupes sanitaires ?

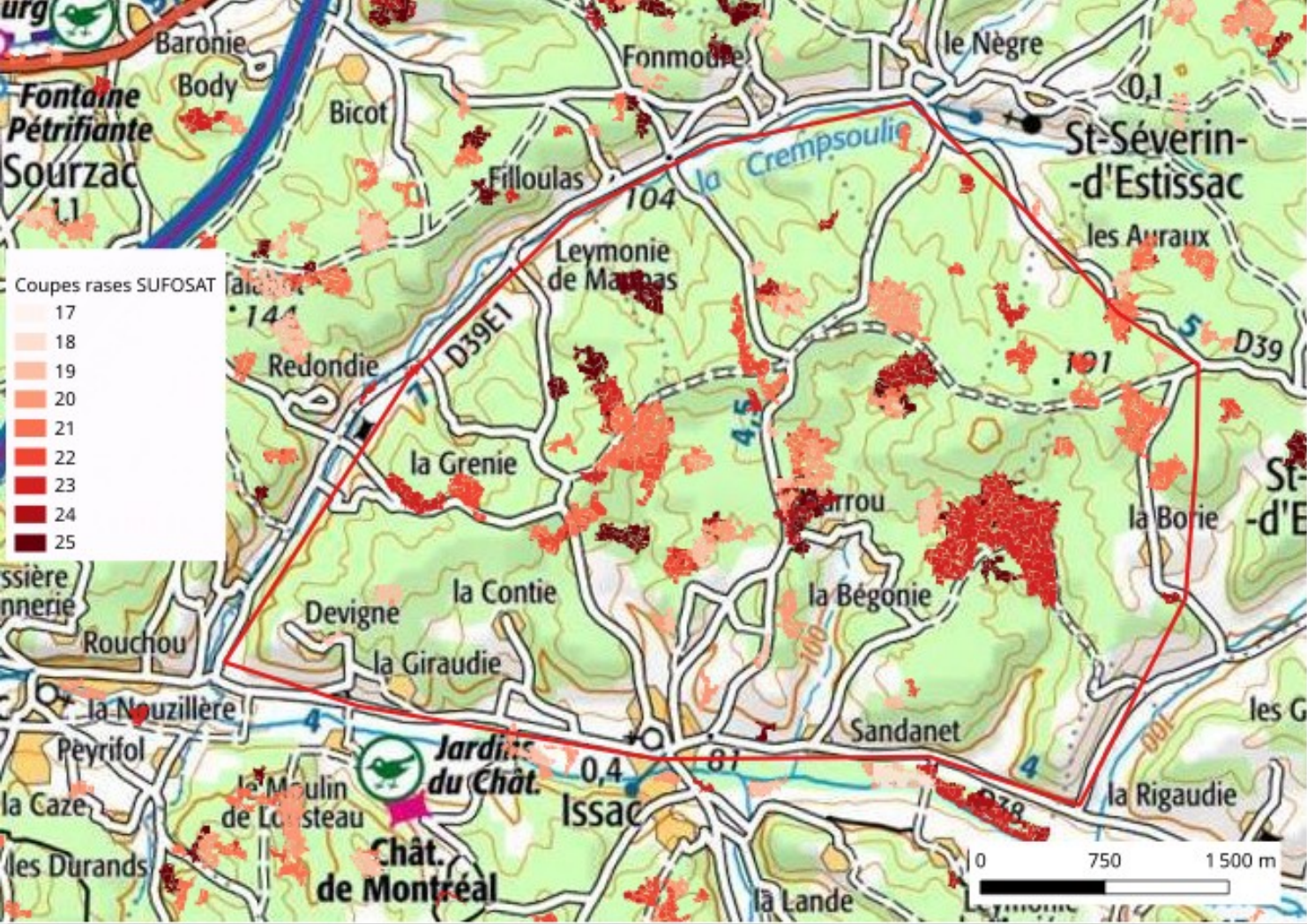




Certaines parties du département sont particulièrement concernées par les coupes rases

Autour de Belvès

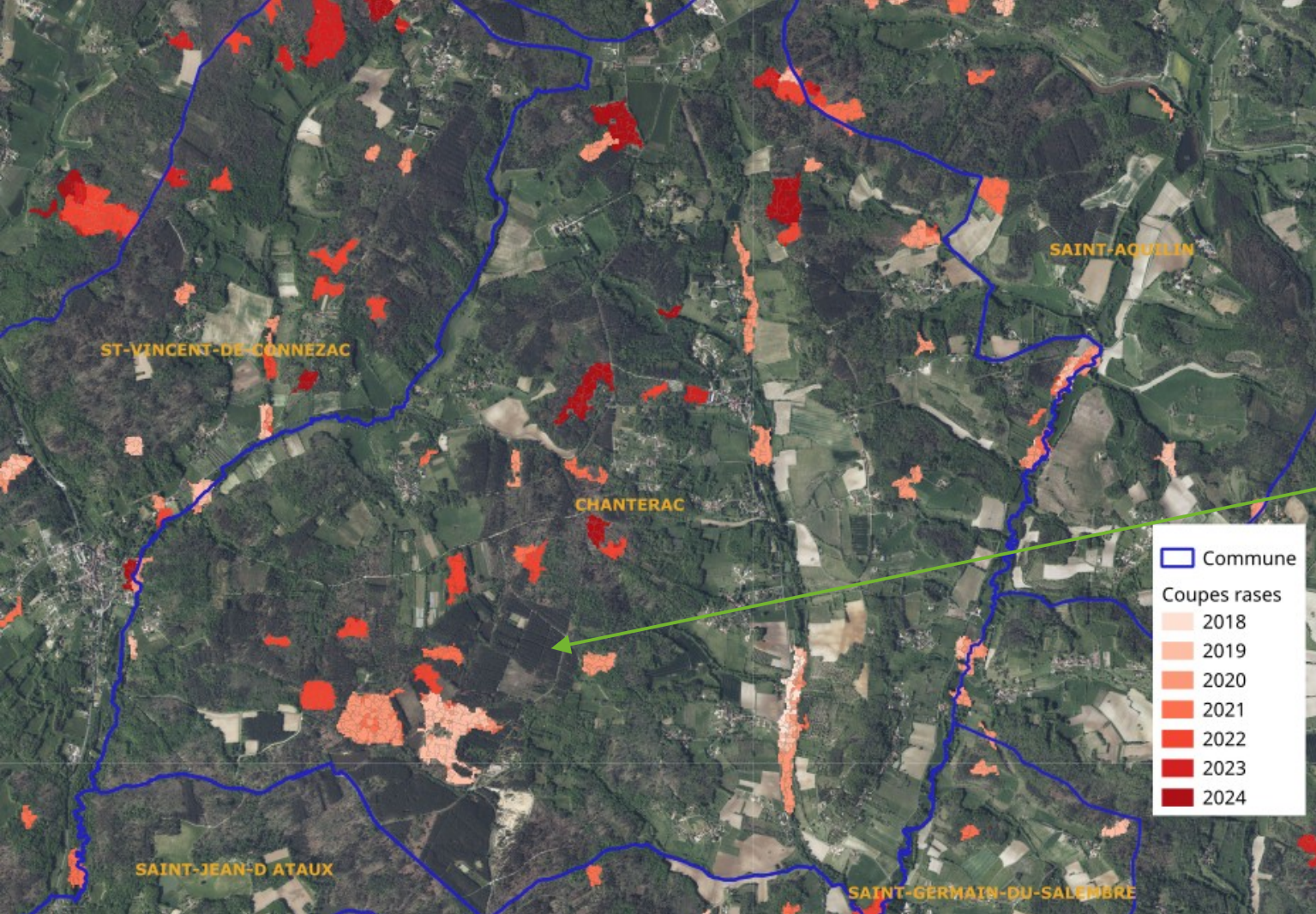




En moins de 8 ans  
 sur 1397 ha de forêts  
 185 ha de coupes rases  
**13,24 %**

Essentiellement sur les  
 forêts de 2 gros  
 propriétaires !





Certaines communes sont particulièrement concernées par les coupes rases

On peut distinguer sur les photos aériennes les plantations en monoculture (le plus souvent en pin maritime)



# Ampleur des coupes rases en Dordogne

## Le cumul des coupes

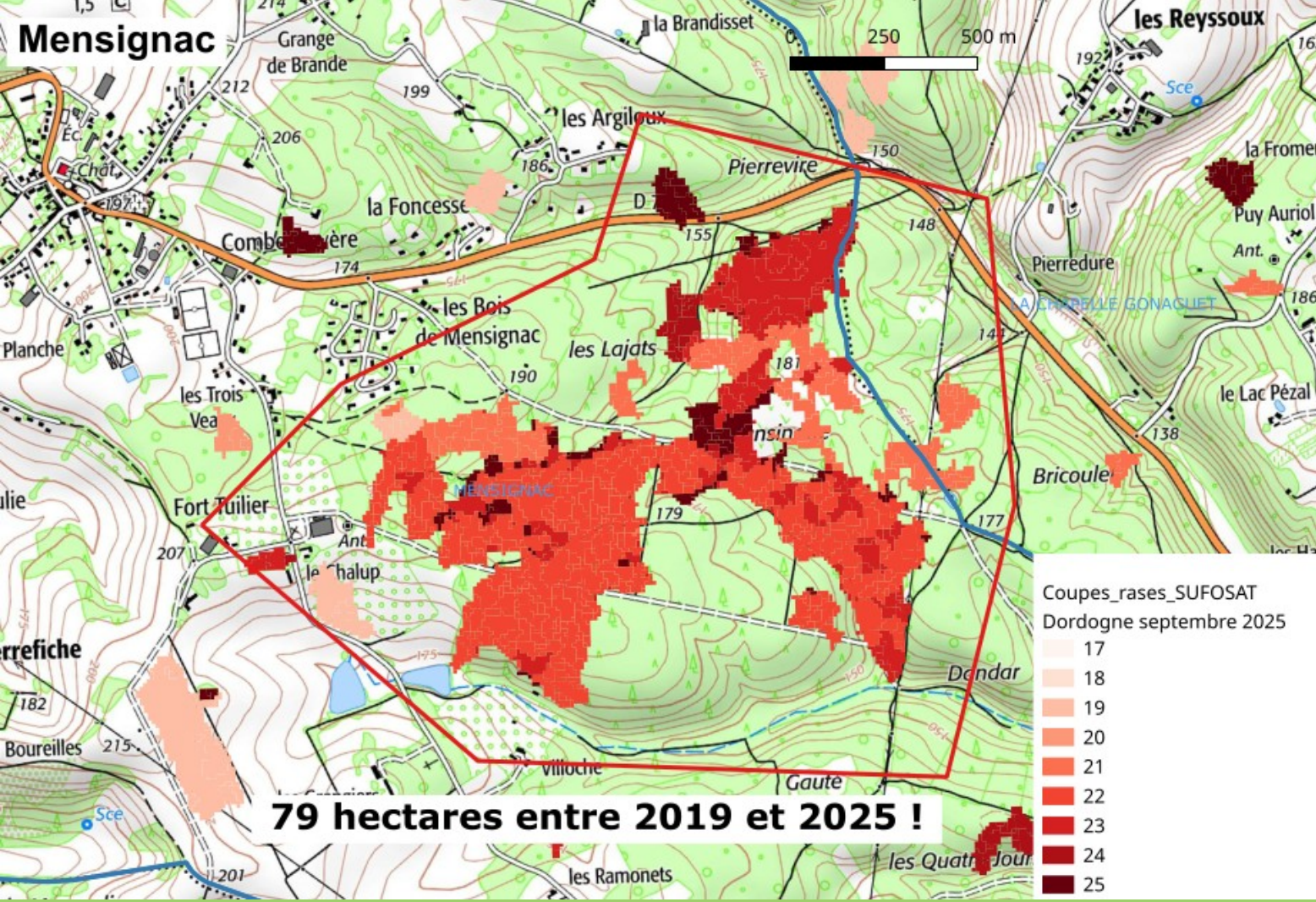
En Dordogne le seuil d'autorisation pour effectuer une coupe est de 4 ha.

On constate un cumul de coupes dans le temps en dessous de ce seuil d'autorisation aboutissant à un cumul des zones rasées de dizaines d'hectares.

SOS Forêt Dordogne a lancé une pétition qui a recueilli plus de 40 000 signature, pour abaisser le seuil de coupes :

<https://sosforetdordogne.fr/petition>





Cumul des coupes

**79 hectares entre 2019 et 2025 !**



## Saint André de Double Lieu dit Les Bigoussies

0 100 200 m



Sur un total de 16ha,  
1 seule coupe de plus de  
4 ha en 2019.

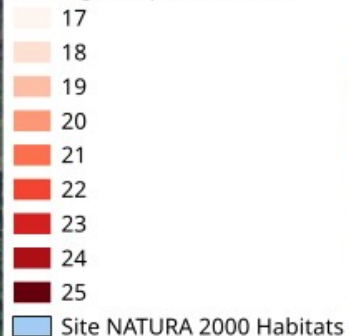
Toutes les autres coupes  
entre 2020 et fin 2022  
font moins de 4 ha, ou  
tout juste 4 ha.

## Cumul des coupes

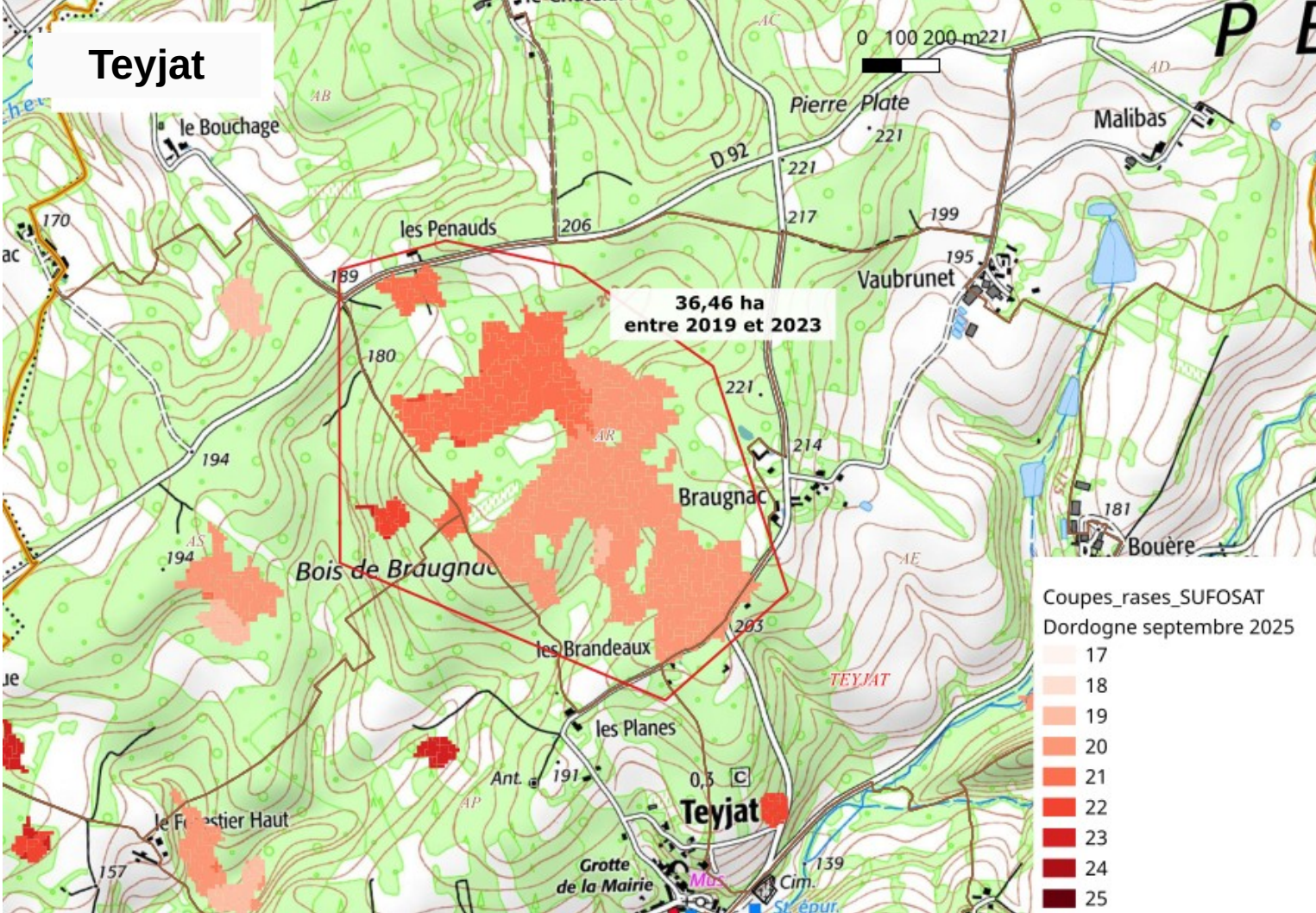
SAINTE-ANDRE-DE-DOUBLE

Coupes\_rases\_SUFOSAT

Dordogne septembre 2025



# Teyjat



Cumul des coupes

Pourtant ces coupes sont dans le PNR (proches de Nontron)

Type de forêt avant 2018 (BD Forêt IGN)	Surface en ha de coupes rases constatées par <u>SUFOSAT</u>	%
Forêt fermée de pin maritime pur	5040	22,26 %
Forêt fermée de châtaignier pur	3810	16,83 %
Forêt fermée à mélange de feuillus	3681	16,26 %
Forêt fermée de chênes décidus purs	3375	14,90 %
Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères	1840	8,13 %
Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus	1168	5,16 %
Forêt fermée sans couvert arboré	1045	4,62 %
Peupleraie	890	3,93 %
Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	289	1,27 %
Forêt fermée de feuillus purs en îlots	226	1,00 %
Lande	219	0,97 %
Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	176	0,78 %
Forêt fermée de pin sylvestre pur	164	0,72 %
Forêt fermée à mélange de pins purs	152	0,67 %
Forêt fermée de robinier pur	132	0,58 %
Forêt ouverte de feuillus purs	99	0,44 %
Forêt fermée d'un autre feuillu pur	88	0,39 %
Forêt fermée de douglas pur	72	0,32 %
Forêt fermée d'un autre pin pur	46	0,20 %
Forêt ouverte de conifères purs	38	0,17 %
Forêt fermée à mélange de conifères	33	0,14 %
Forêt fermée de sapin ou épicéa	26	0,12 %
Forêt fermée de conifères purs en îlots	16	0,07 %
Formation herbacée	10	0,04 %
Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin	2	0,01 %
Forêt fermée de chênes sempervirents purs	2	0,01 %
Forêt fermée à mélange d'autres conifères	2	0,01 %
Total	22642	100,00 %

# Où fait-on les coupes rases ?

Sur quelles essences ?

**Croisement des données SUFOSAT et BD Forêts v2**

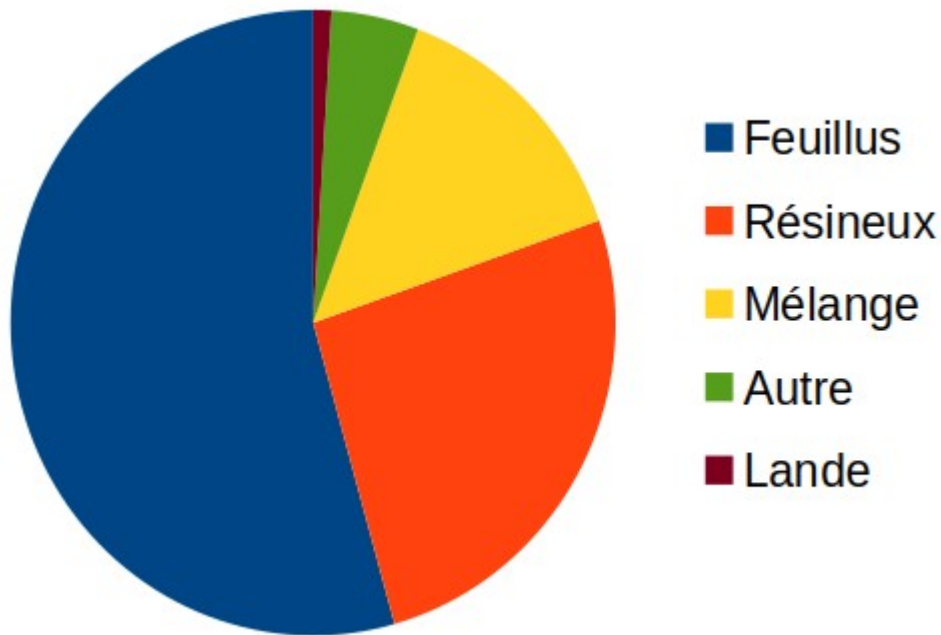
La BD Forêt® version 2 a été élaborée entre 2007 et 2018



# Où fait-on les coupes rases ?

Sur quelles essences ?

Type	%
Feuillus	54,34 %
Résineux	25,97 %
Mélange	14,06 %
Autre	4,66 %
Lande	0,97 %
	100,00 %



# Où fait-on les coupes rases ?



**COUPES RASES DE PEUPELEMENTS FEUILLUS AU NORD DU MASSIF DE LA DOUBLE,  
AU SUD DE LA COMMUNE DE VANXAINS, ENTRE MI-2018 ET MI-2024**



© Canopée



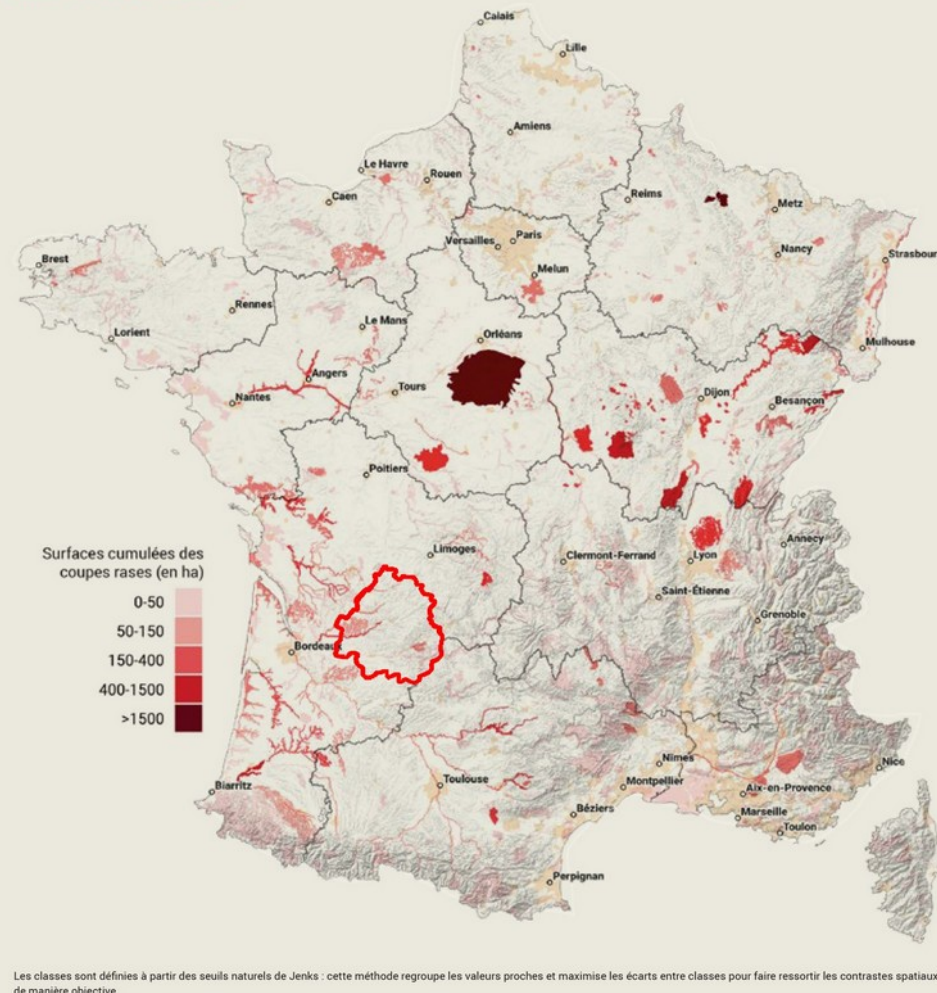
# Où fait-on les coupes rases ?

Malheureusement aussi sur des zones « protégées » :

- Natura 2000
- PNR
- Ripisylves
- Fortes pentes



## SURFACES CUMULÉES DES COUPES RASES PAR ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION (ZSC) NATURA 2000 ENTRE MI-2018 ET MI-2024

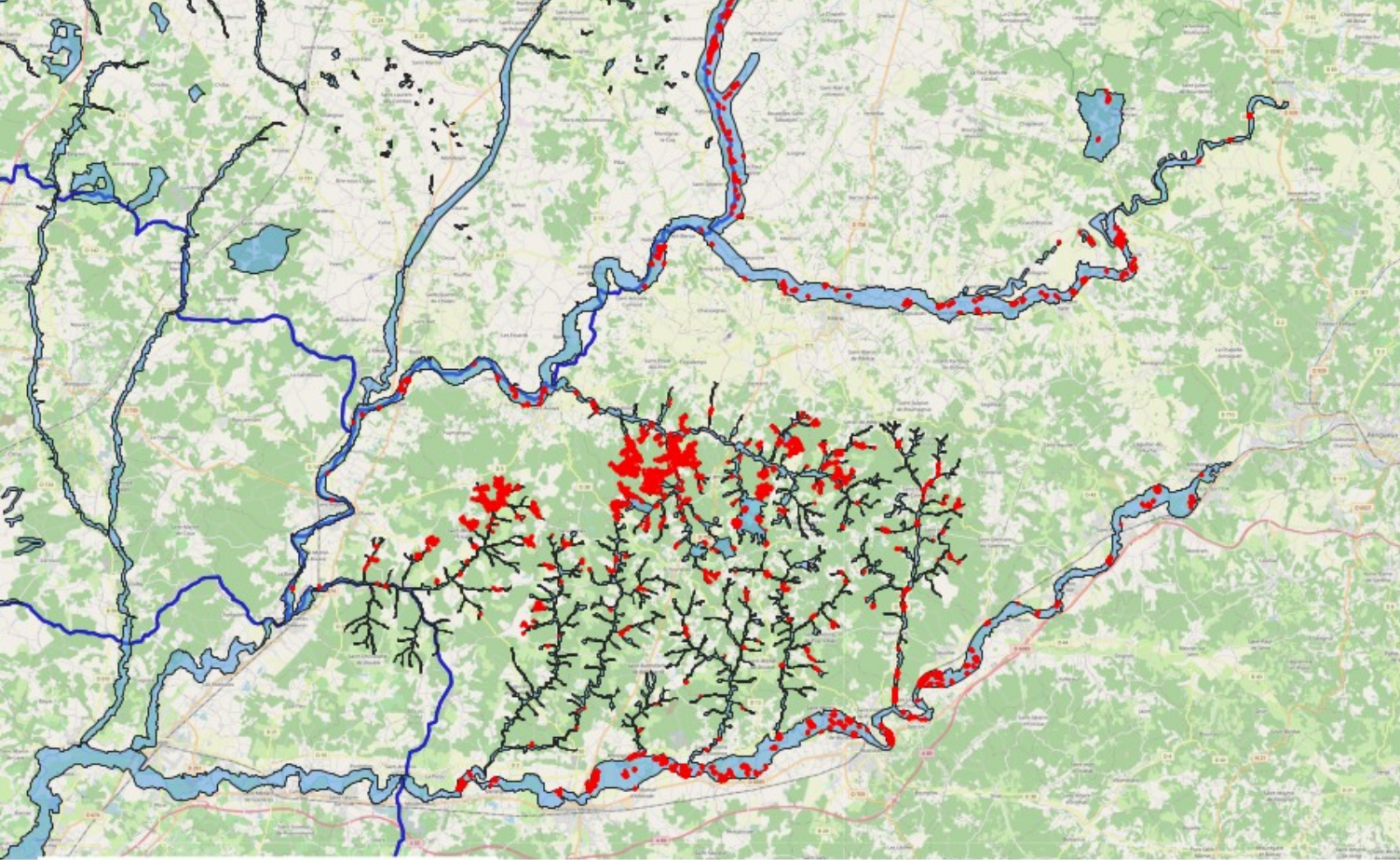


Les classes sont définies à partir des seuils naturels de Jenks : cette méthode regroupe les valeurs proches et maximise les écarts entre classes pour faire ressortir les contrastes spatiaux de manière objective.



© Canopée





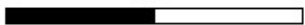
Coupes rases en zone Natura 2000  
Isle – Dronne



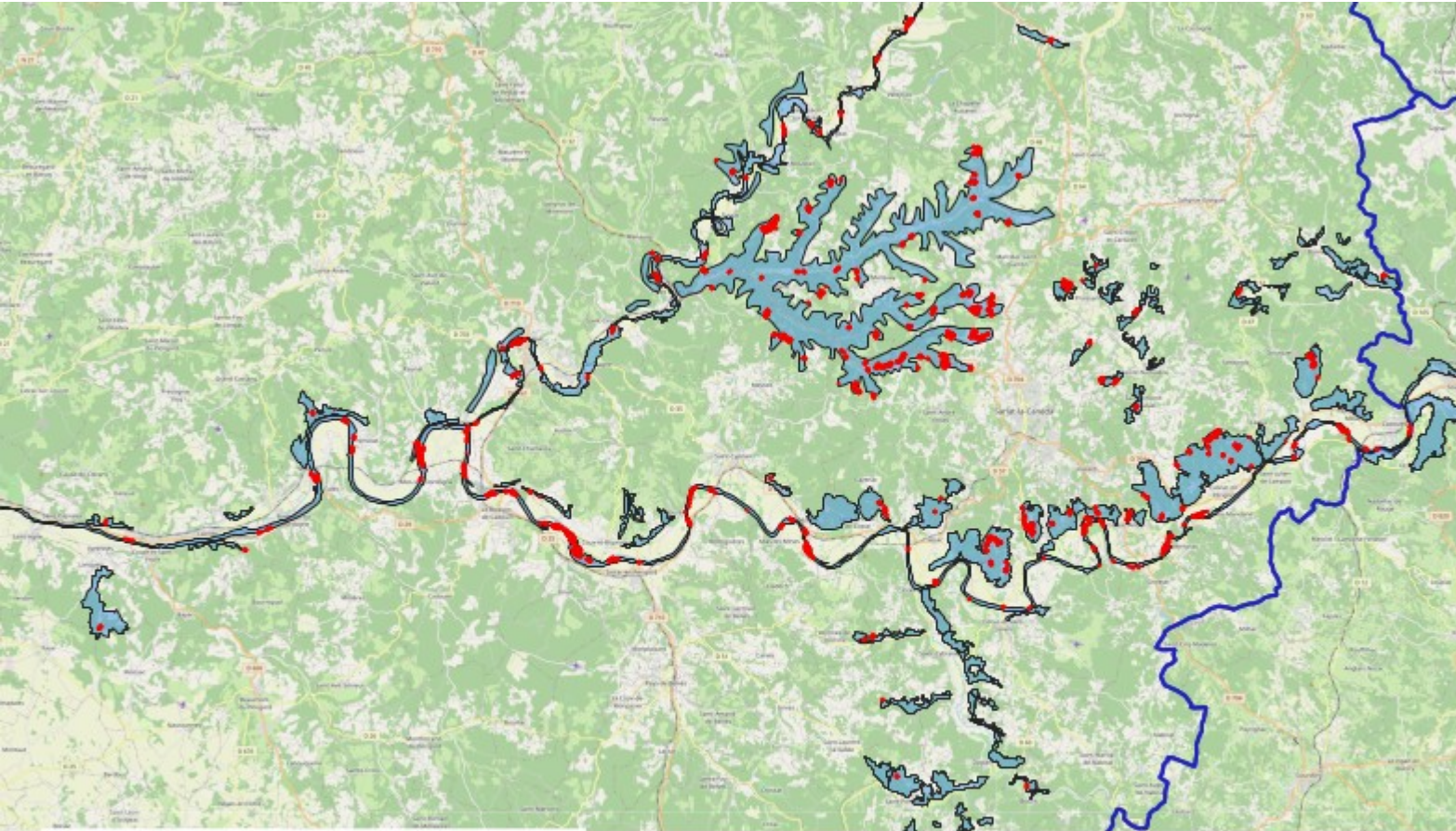
- Coupes rases dans zones NATURA 2000
- Site NATURA 2000 Habitats
- contour-des-departements

21 avril 2025

0 7,5 15 km



**SOS FORÊT** Dordogne  
La forêt est notre avenir

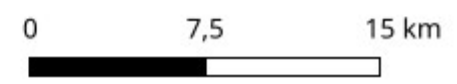


Coupes rases en zone Natura 2000 Périgord noir

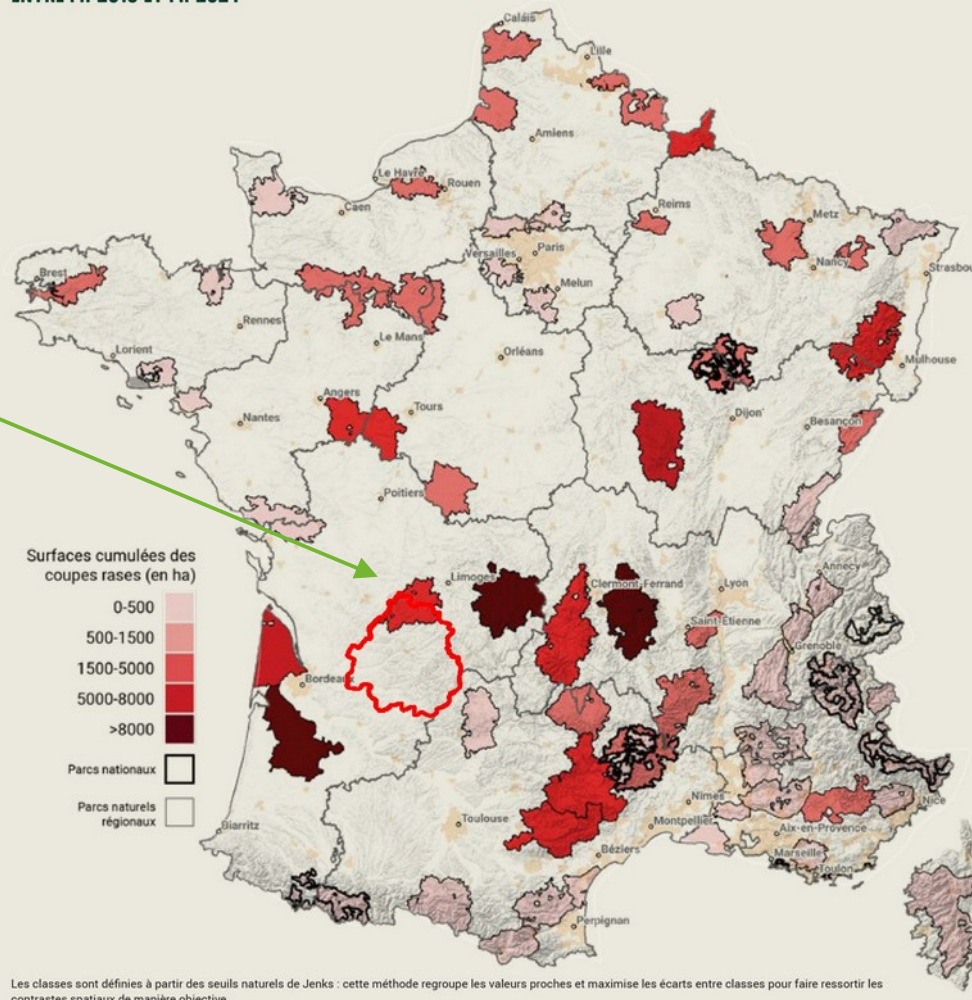


- Coupes rases dans zones NATURA 2000
- Site NATURA 2000 Habitats
- contour-des-departements

21 avril 2025



**SURFACES CUMULÉES DES COUPES RASES PAR PARC NATUREL RÉGIONAL ET PARC NATIONAL ENTRE MI-2018 ET MI-2024**



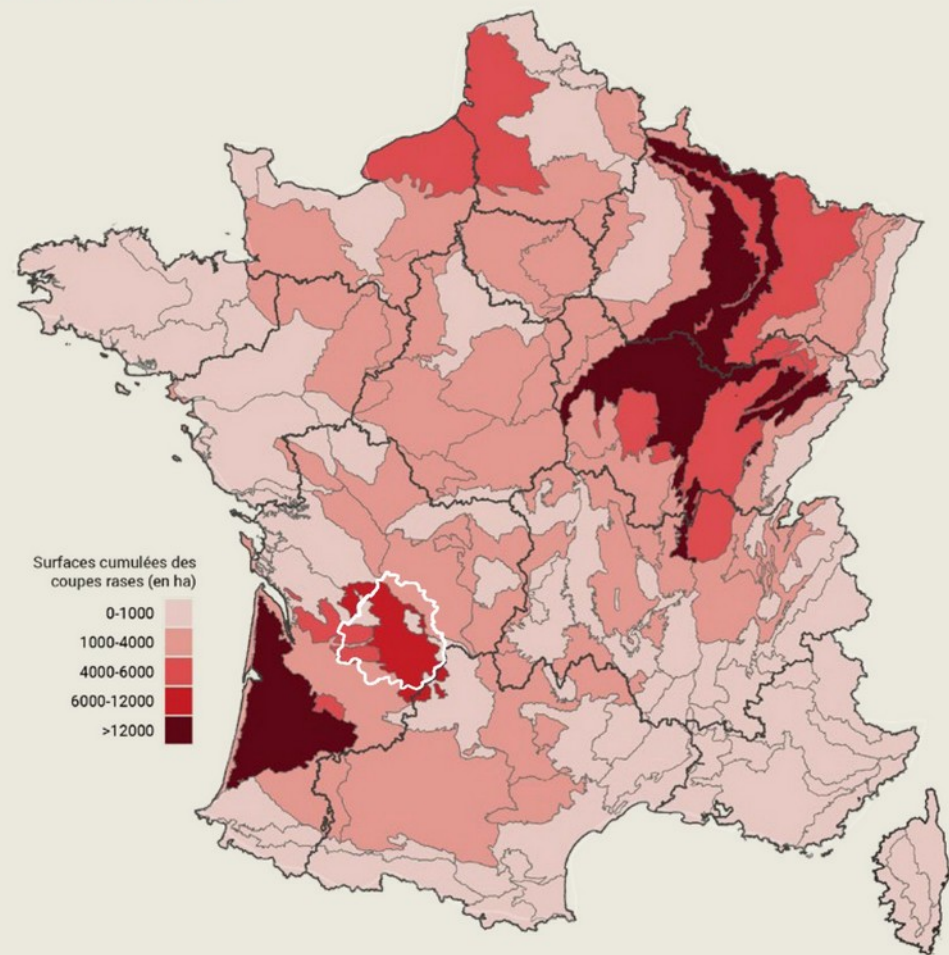
Les classes sont définies à partir des seuils naturels de Jenks : cette méthode regroupe les valeurs proches et maximise les écarts entre classes pour faire ressortir les contrastes spatiaux de manière objective.

Les parcs naturels régionaux échouent donc dans leur mission de « protéger le patrimoine naturel, notamment par une gestion adaptée » qui est pourtant le premier objet de ces parcs, d'après l'article R333-1 du Code de l'environnement<sup>95</sup>. Il semble également important, pour les parcs naturels régionaux, d'encadrer plus strictement la gestion forestière au sein de leurs périmètres afin de limiter les coupes rases tout en permettant le maintien d'une activité forestière économiquement viable.

© Canopée







Les classes sont définies à partir des seuils naturels de Jenks : cette méthode regroupe les valeurs proches et maximise les écarts entre classes pour faire ressortir les contrastes spatiaux de manière objective.

Surfaces cumulées de coupes rases en **forêt ancienne** par silvoécoringion entre mi-2028 et mi-2024

# Quand fait-on les coupes rases ?

**Bien trop souvent pendant les périodes de nidification**

Sur 24111 hectares de coupes recensées par l'étude SUFOSAT, 12268 (soit plus de la moitié !) ont été réalisées entre avril et juillet, pendant les 4 mois de la période de nidification de la plupart des oiseaux.

Aucune précaution n'est prise pour recenser les espèces d'oiseaux protégées.





# Quand fait-on les coupes rases ?

Trop souvent pendant des périodes pluvieuses avec pour conséquence la destruction des sols.

**Il faut une centaine d'années pour reconstituer 1 cm d'humus.**



# Conclusion

- Les coupes rases représentent **4000 ha / an** soit 0,95 % de la forêt ou 38 % sur 40 ans
- **54 % dans des forêts de feuillus** alors qu'une grande majorité de reimplantations sont faites avec du pin maritime.
- Le seuil d'autorisation de 4 ha n'empêche pas de larges coupes rases (**cumul**)
- Beaucoup de coupes rases sur **zones natura 2000, ripisylves et dans le PNR Périgord Limousin.**
- **Aucun respect des périodes de nidification**
- **Peu de prise en compte des conditions climatiques** entraînant la destruction des sols et des chemins.

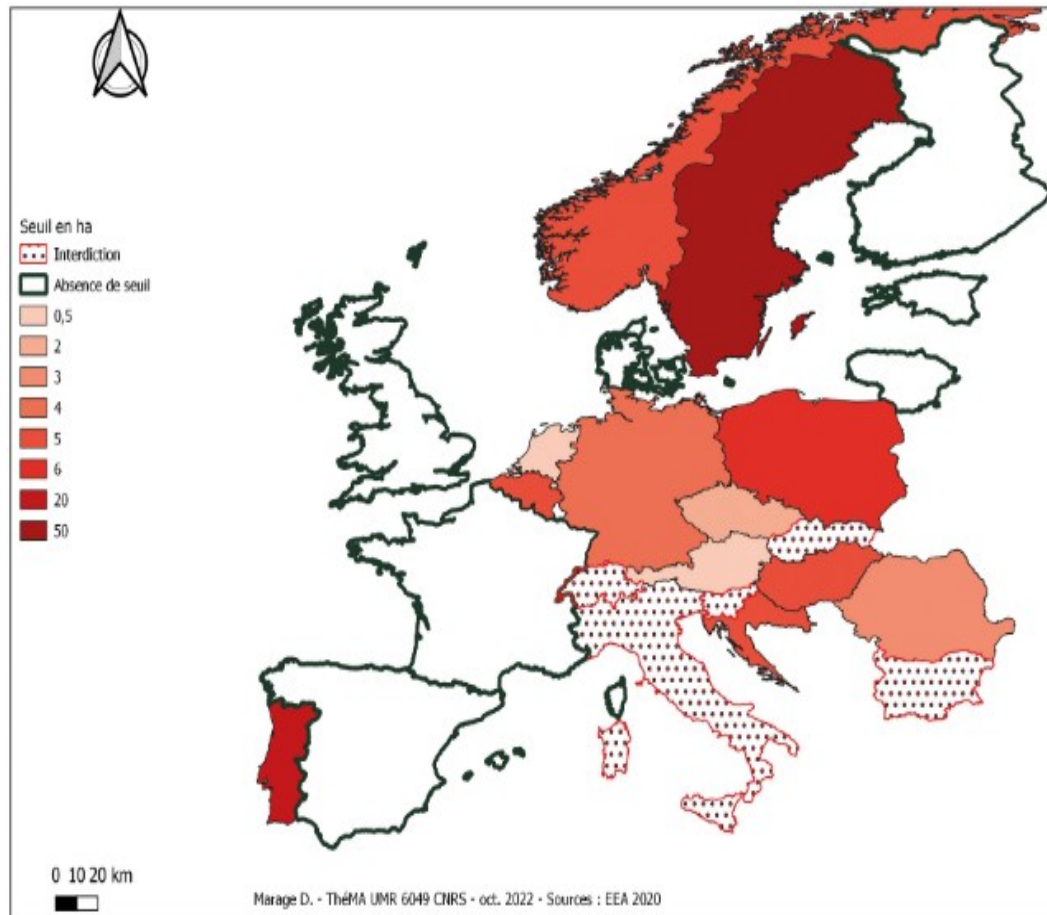


# Conclusion

Ce que SOS Forêt Dordogne souhaite :

- Une loi nationale sur la limitation et à terme l'interdiction des CR sauf en cas de problèmes sanitaires ou d'évènement climatique.
- Suppression des aides dédiées au bois énergie qui devraient être réorientées vers le bois d'œuvre et une gestion sylvicole respectueuse des écosystèmes forestiers comme la SMCC ou des méthodes de foresterie douce.
- Favoriser les techniques alternatives aux CR (exemple débardage à cheval ou par câble).
- A court terme un abaissement du seuil d'autorisation de coupe à 1 hectare (décision préfectorale).
- Une plus grande prise en compte des problématiques environnementales dans les plans simples de gestion.
- Au niveau départemental :  
<https://sosforetdordogne.fr/sos-foret-dordogne-complete-ses-propositions-au-departement>





Et ailleurs en Europe

Interdictions et seuils réglementaires maximaux des coupes rases

Figure 3-3 : Seuil réglementaire maximal des coupes rases dans les pays européens.



Merci de votre attention et vivent les forêts vivantes !



Plantée de feuillus aux sous-bois luxuriants et parsemée de résineux, la forêt Barade fut le théâtre de la révolte des « croquants » relatée dans le roman d'Eugène Le Roy. © Crédit photo : GUILLAUME BONNAUD/SO